



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
13 JUIN 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

MUNICIPALITÉ DE MONTEBELLO SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU MARDI 13 JUIN 2023 À 20H30 ORDRE DU JOUR

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Période de questions des citoyens**
4. **Ressources humaines**
 - 4.1 Changement de titre du coordonnateur des communications, développements et de la vie communautaire.
 - 4.2 Embauche de la greffière adjointe
5. **Finances – trésorerie**
 - 5.1 Adoption du rapport financier 2022 de notre CPA externe.
6. **Urbanisme, aménagement et environnement**
 - 6.1 Adoption de l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme, environnement et inspection
7. **Période de questions des citoyens**
8. **Levée de la séance**



SÉANCE
EXTRAORDINAIRE
13 JUIN 2023

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

PROCÈS-VERBAL

Séance extraordinaire du Conseil de la Municipalité de Montebello, tenue le **13 juin 2023 à 20 h 30** à la salle du conseil sise au 550, rue Notre-Dame, Montebello et à laquelle sont présents les conseillers Pierre Bertrand, André Mathieu, Jean-Philippe Comeau, Benoit Millette, Dominique Primeau et Jésabelle Dicaire.

Les conseillers Jean Philippe Comeau et Benoît Millette ont motivé leurs absences.

Les conseillers André Mathieu et Jésabelle Dicaire n'ont pas motivé leurs absences.

La mairesse Nicole Laflamme constate qu'il n'y a pas quorum.

La mairesse déclare que la séance soit ajournée jusqu'à 21h30.

Les conseillers André Mathieu et Jésabelle Dicaire sont présent à 20h50.

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Nicole Laflamme.

Monsieur Mario B. Briggs, directeur général agréé et greffier-trésorier, est aussi présent.

Il y a (0) personnes qui assistent à la séance.

1. Ouverture de la séance

Madame Nicole Laflamme, Mairesse, déclare la séance extraordinaire ouverte et souhaite la bienvenue aux membres du conseil présents.

2023-06-99

2. Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que modifié en ce jour par les ajouts des points suivants : Aucun

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

3. Période de questions des citoyens

- Il y a eu question de : Aucune

4. Ressources humaines

2023-06-100

4.1 Changement du titre du coordonnateur des communications développements et de la vie communautaire

CONSIDÉRANT QUE le poste de coordonnateur de la bibliothèque est vacant depuis le 2 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-Francois Lahaye a déposé sa candidature;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE la bibliothèque est une activité culturelle;

CONSIDÉRANT QUE monsieur Jean-François Lahaye occupe le poste de coordonnateur de la bibliothèque par intérim depuis le 2 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général agréé et greffier trésorier, monsieur Mario B. Briggs a présenté ces recommandations aux membres du conseil :

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

D'APPROUVER la promotion à monsieur Jean-François Lahaye comme directeur – communications, loisirs et culture.

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier à apporter les modifications nécessaires au contrat de travail sous forme d'addenda.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-06-101

4.2 Embauche de la greffière adjointe

CONSIDÉRANT que le poste de greffière adjointe de la Municipalité de Montebello est vacant;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a affiché dans le journal et sur les réseaux spécialisés le poste-cadre, permanent et à temps plein de la greffière adjointe;

CONSIDÉRANT que plusieurs candidats ont déposé une demande pour occuper le poste;

CONSIDÉRANT que le comité des ressources humaines formé par madame Manon Boucher, adjointe trésorière, Mario B. Briggs, directeur général et greffier-trésorier et madame Nicole Laflamme, mairette ont procédé avec l'entrevue de madame Véronic Minot;

CONSIDÉRANT que ledit comité recommande au conseil de retenir la candidature de madame Véronic Minot dont les qualifications et expériences correspondent aux exigences requises;

CONSIDÉRANT que le comité de ressources humaines a négocié les conditions d'un contrat de travail, lequel est acceptable tant aux membres du comité que Madame Minot;

CONSIDÉRANT que le comité de ressources humaines recommande au conseil d'entériner les conditions du contrat de travail convenues avec Madame Véronic Minot et d'embaucher cette dernière à titre de greffière adjointe et ce, poste cadre, à temps plein et de manière permanente, lequel débutera ses fonctions le 3 juillet 2023.

Il est proposé par Pierre Bertrand

QUE ce conseil embauche madame Véronic Minot à titre de greffière adjointe et ce, poste cadre, à temps plein et de manière permanente.



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

D'AUTORISER le directeur général agréé et greffier-trésorier, monsieur Mario B. Briggs à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail comme négocié et convenu, lequel est déposé à la Municipalité.

QUE Madame Véronic Minot débutera ses fonctions le 3 juillet 2023

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

5. Finances – trésorerie

2023-06-102

5.1 Dépôt du rapport financier 2022 par les vérificateurs de la firme Raymond Chabot Grant Thornton

CONSIDÉRANT QUE le ministère des affaires et habitation – MAMH à prolonger la date limite pour transmettre le rapport financier annuel est le 15 mai au 15 juin 2023;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux dispositions prévues dans le Code municipal du Québec, monsieur Danick Richer, comptable agréé, représentant la firme Raymond Chabot Grant Thornton, dépose le rapport financier vérifié de l'année 2022;

Il est proposé par Dominique Primeau

RÉSOLU

QUE ce conseil entérine ledit rapport financier 2022 déposé à la séance extraordinaire du conseil du 13 juin 2023 par la firme Raymond Chabot Grant Thornton;

D'AUTORISER le paiement final des honoraires pour la préparation des rapports financiers 2022 à la firme Raymond Chabot Grant Thornton.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

2023-06-103

6. Urbanisme, aménagement et environnement

6.1 Entente en matière d'urbanisme, environnement et inspection entre la municipalité de Montebello et la municipalité de Boileau, de Fassett et de Namur.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello, de Boileau, de Fassett et de Namur ont pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Boileau, Namur, Fassett et Montebello ont présenté un projet de soutien de service d'urbanisme dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Montebello

CONSIDÉRANT QUE le projet de soutien de service d'urbanisme dans le cadre du volet 4 - Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité a été accepté;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités se partageront une somme de 250,000\$ en programme d'aide financier;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Montebello est le mandataire et les municipalités de Boileau, de Namur et de Fassett sont les participants, et que ces municipalités désirent se prévaloir des dispositions des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec pour conclure une entente en matière d'urbanisme, d'environnement et d'inspection ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montebello autorise la conclusion d'une entente intermunicipale en matière d'urbanisme, d'environnement et d'inspection selon le texte de l'entente intermunicipale ;

Il est proposé par Pierre Bertrand

RÉSOLU

D'AUTORISER la mairesse et le directeur général agréé et greffier-trésorier à signer l'entente intermunicipale en matière d'urbanisme, environnement et inspection.

Note : Madame Nicole Laflamme, mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

7. Période de questions des citoyens

Aucune

2023-06-104

8. Levée de la séance à 20 h 58

Il est proposé par Dominique Primeau

QUE la séance soit levée.

Note : Madame Nicole Laflamme, Mairesse, demande si l'adoption de la présente résolution est unanime.

Adoptée à l'unanimité.

SIGNATURE DES RÉSOLUTIONS PAR LA MAIRESSE

« Je soussignée, Nicole Laflamme, Mairesse de la Municipalité de Montebello atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal* ». ».

Et j'ai signé ce

Nicole Laflamme
Mairesse

3 juin 2023

Mario B. Briggs
Mario B. Briggs
Directeur général agréé et
Greffier-trésorier

